

Efectis France Voie Romaine

F-57280 Maizières-lès-Metz Tél: +33 (0)3 87 51 11 11 Fax: +33 (0)3 87 51 10 58

## RECONDUCTION



## RECONDUCTION n° 21/2 DU PROCES-VERBAL n° 10 - A - 404

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant Systèmes de calfeutrement de traversées mécaniques, au travers de cloison/mur et

au travers de plancher.

Système de calfeutrement : BIS Pacifyre® MK II Manchon coupe-feu

Calfeutrements supplémentaires : Gaine en PE

Gaine caoutchouc Mortier standard Enduit plâtre

**Demandeur** J. VAN WALRAVEN HOLDING B.V

**INDUSTRIEWEG 5** 

PO BOX 15

NL 3640 AA MIJDRECHT

PAYS-BAS

Extensions de classement

reconduites

Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence.

Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France.

Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant

les numéros suivants, sont reconduites :

AUCUNE

Durée de validité Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les

extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au :

23 juin 2026.

Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est

accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France.

Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de

référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 06 septembre 2021



Superviseur

Signé par : Léo KREMER

Chargé d'Affaires

Signé par : DONEUX Cynthia

Léo KREMER